

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 14 FEVRIER 2019 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – GALLOIS Delphine – JEANNEROD Françoise - CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth - BOURLAND Frédéric – CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien - LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas - PROST Marcel – GANGNERY Véronique – VAZ TEIXEIRA Christophe

**Absents :** Laurent CHARDON (pouvoir à Robert BONNEFOY) – Gilles BOURQUI (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Fabien CHAVIN-GAZALIER (excusé) -

**Secrétaire de séance :** BOUTERAON Elisabeth

Le 14 février 2019, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2019**
- 3 – Syndicat Mixte de développement touristique de la station des Rousses Haut-Jura : enquête publique pour la création d'un domaine alpin transfrontalier unique sur les massifs des Tuffes et de la Dôle : avis du conseil municipal**
- 4 - Construction du centre d'incendie et de secours et des services techniques des Rousses : signature des marchés concernant les lots :**
  - n°4 : Etanchéité avec l'entreprise SFCA
  - n°5 : Métrallerie avec l'entreprise DUCROT
  - n° 10 : Doublages Cloisons Plafonds Peinture avec l'entreprise REVERCHON
- 5 – Quartier des Crêtets : promesse de vente et vente du lot n°1 à M. Cyrille LAPLACE**
- 6 – Crèche halte-garderie : tarif d'urgence 2019**
- 7 – Intercommunalité : échanges sur le projet d'évolution de l'intercommunalité**
- 8 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 9 – Questions et informations diverses**

M. le Maire propose d'ajouter deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Ouverture de crédits d'investissement 2019 pour le budget principal
- Construction du CIS et des services techniques : convention avec le SIDEC pour l'éclairage public du parking

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'inscription de ces deux questions supplémentaires.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Elisabeth BOUTERAON secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2019**

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2019. Alain DESPREZ tient à excuser son absence à la dernière séance du conseil : il a tenu compte du changement d'horaire mais pas du changement de date.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2019.

### **3. Syndicat Mixte de développement touristique de la station des Rousses Haut-Jura : enquête publique pour la création d'un domaine alpin transfrontalier unique sur les massifs des Tuffes et de la Dôle : avis du conseil municipal**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le lancement, le 7 janvier 2019, de l'enquête publique relative à la création d'un domaine alpin transfrontalier unique sur les massifs des Tuffes et de la Dôle. Cette enquête, réalisée sur les communes des Rousses et de Prémamanon, s'est achevée le 8 février. Des permanences ont été organisées par les membres de la commission d'enquête, désignée par le tribunal administratif de Besançon, composée d'un président (M. MEGARD Gilbert) et de deux membres titulaires (MM. DURIEUX Marc et HUGON Jacques). Des permanences ont eu lieu dans les communes des Rousses et de Prémamanon.

Les conseils municipaux des communes des Rousses et de Prémamanon sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD, vice-président du SMDT et Mme Maude RENVOISE, responsable administrative et financière du SMDT, présentent le dossier. L'avis du conseil municipal sera ensuite remis, au travers de la délibération, au commissaire enquêteur qui l'intégrera au registre d'enquête.

Le projet franco-suisse d'investissement Dôle-Tuffes est un projet global de développement incluant les activités « pleine nature Quatre Saisons ».

En hiver :

- un lieu connecté pour des activités reliées à 100% par des modes doux :
  - Vers la Suisse au Pôle de la Givrine situé à 3 km :
    - Gare ferroviaire existante (1 train/heure vers l'arc lémanique Suisse) ;
    - Développement d'ici 2022 d'infrastructures d'accueil d'envergure (parkings, centre nordique, hébergements, maison de la nature)
    - Accès par des sentiers pédestres, VTT l'été/liaison nordique, raquettes et projet de transports à cheval et/ou fil neige l'hiver
  - Vers la porte des Jouvencelles et les quatre villages :
    - Un domaine de ski alpin relié par les remontées mécaniques, depuis les Jouvencelles jusqu'au sommet de la Dôle
    - Liaison vers le Centre National de Ski Nordique et le stade des Tuffes (site de compétitions internationales)
    - Vers les centre-villages de Prémamanon et les Rousses
      - Accès par une liaison piétonne été comme hiver, sécurisée, reliée au réseau des sentiers pédestres du Jura français (PDIPR) et suisse, et au réseau Suisse Mobile
      - Corridor de la Voie Verte de la Station des Rousses
- un nouveau site de « La porte du Val des Dappes » :
  - Nouvelle porte d'entrée « Val des Dappes » multi activités (alpin, fond, fatbike, raquette) ;
  - Nouveau bâtiment d'accueil (« Lapin Blanc » offrant toutes les commodités pour le public
  - Réaménagement du front de neige
  - Relié par les modes doux au pôle de la Givrine :
    - Gare ferroviaire existante (1 train/heure vers l'arc alémanique suisse)
    - Développement d'ici 2022 d'infrastructures d'accueil d'envergure (parkings, centre nordique, hébergements, maison de la nature)

En été :

- développement d'une liaison estivale entre la porte des Jouvencelles et le Val des Dappes (sentier pédestre)
- nouveau site de « La porte du Val des Dappes » :
  - Réaménagement de l'offre pédestre :
    - Parcours thématiques
    - Itinéraires « trail » ou « nordic walking »
  - Développement de l'offre VTT :
    - Electrique
    - Bornes de lavage
    - Points de recharge
  - Valorisation du patrimoine pastoral et naturel :

- Activités nature de découverte encadrées
- Installation du pôle nature franco-suisse dans le bâtiment « Lapin Blanc »

Ce projet Dole-Tuffes souhaite replacer les remontées mécaniques au cœur de l'accessibilité au patrimoine naturel et paysager :

- Avec enneigement :

- Offre ski alpin :
  - Répondre à la saturation de la porte des Jouvencelles
  - Extension du domaine
  - Piste thématique sur le traité des Dappes/piste événementielle
- Offre ski de fond :
  - REM ouverte aux skieurs en cas de faible enneigement et/ou toute la saison
- Offre ludique et festive :
  - Développement boardercross
  - Pistes à profil descendant scénarisés
  - Descentes festives (luges et autres engins)

- Hors neige :

- Offre piéton et tout public :
  - Dans les 2 ans après la réception du bâtiment, remontée liaison ouverte l'été
  - Accessibilité du public handicapé
  - Accessibilité pour clientèle peu sportive et contemplative (silver économie)
  - Possibilité de développement de la restauration au sommet des Tuffes (actuel restaurant)
  - Randonnée en profil descendant
  - Vue panoramique sur le massif

Le projet de financement est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT	%	DETAIL DU FINANCEMENT	MONTANT	%
ETUDES HONORAIRES	391 529,00 €	3,66%	Autofinancement direct du SMDT		
POLITIQUE FONCIERE	54 130,00 €	0,51%	(coupes de bois et fonds de	45 365,00 €	0,42%
INSPECTION ET TRAVAUX	9 660 000,00 €	90,31%	COFINANCEMENT PRIVE SOGESTAR	759 240,00 €	7,10%
IMPREVUS	400 000,00 €	3,74%	COFINANCEMENTS PUBLICS	5 431 499,00 €	50,78%
MESURES ENVIR	85 000,00 €	0,79%	<i>dont INTERREG</i>	4 451 499,00 €	41,62%
COMMUNICATION	100 000,00 €	0,93%	<i>dont Région</i>	980 000,00 €	9,16%
DIVERS	5 622,00 €	0,05%	RECOURS A L'EMPRUNT	4 460 177,00 €	41,70%
<b>TOTAL 1</b>	<b>10 696 281,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>10 696 281,00 €</b>	<b>100,00%</b>
Impact sur les dépenses de fonctionnement	96 128,00 €		Autofinancement direct SMDT	47627	49,55%
<b>TOTAL 2</b>	<b>96 128,00 €</b>		Cofinancement public INTERREG	48501	50,45%
			<b>TOTAL 2</b>	<b>96128</b>	<b>100,00%</b>
<b>SOIT AU GENERAL</b>					
MONTANT DES DEPENSES (1+2=3)	10 792 409,00 €		Autofinancement du SMDT	92 992,00 €	0,86%
			COFINANCEMENT SOGESTAR	759 240,00 €	7,03%
			COFINANCEMENTS PUBLIC	5 480 000,00 €	50,78%
			<i>dont INTERREG</i>	4 500 000,00 €	41,70%
			<i>dont Région</i>	980 000,00 €	9,08%
			Recours à l'emprunt	<b>4 460 177,00 €</b>	<b>41,33%</b>
			<b>TOTAL 3</b>	<b>10 792 409,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le coût de l'emprunt serait financé de la manière suivante :

Montant en capital	4 460 177,00 €						
Durée amortissement	25 ans						
Taux	2,50%						
Type de taux	fixe						
Date de début remboursement	25/01/2015						
Périodicité	trimestrielle						
Types d'échéances	constantes						
<u>Coût total de l'emprunt</u>							
Montant du capital	4 460 177,00 €						
Montant des intérêts	1 582 511,00 €						
Montant total de l'emprunt	6 042 688,00 €						
Montant total des échéances annuelles	240 469 €						Autofinancement SMDT dérogé par redevance suppl. versée par le délégataire
		CCSR		CD39			
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant total de l'emprunt	6 042 688 €	1 284 400 €		1 284 400 €		3 473 888 €	
Montant total des échéances annuelles	240 469 €	51 376 €	21%	51 376 €	21%	137 717 €	57%

Le coût total du projet (y compris les frais des intérêts d'emprunt) est de **12 374 920 €** et se répartit de la manière suivante :

Prise en charge financière du projet sur 25 ans	Montant	%
Fonds européen INTERREG	4 500 000,00 €	36,36%
REGION BFC	980 000,00 €	7,92%
SOGESTAR	759 240,00 €	6,14%
SOGESTAR - redevance compl. -	3 473 888,00 €	28,07%
CCSR	1 284 400,00 €	10,38%
CD39	1 284 400,00 €	10,38%
SMDT	92 992,00 €	0,75%

Christophe MATHEZ demande le statut du bâtiment « Le Lapin Blanc ».

Sébastien BENOIT-GUYOD répond que la SAEM SOGESTAR est en contrat avec Télédôle et elle paie un loyer plus élevé qui doit couvrir l'investissement du bâtiment et du parking. C'est elle qui a la gestion du bâtiment.

Alain DESPREZ constate que 21% des annuités sont pris en charge par la Communauté de communes de la Station des Rousses (CCSR) et demande si cela a déjà été validé par son organe délibérant.

Maude RENVOISE répond que cette participation fait suite à une extinction d'emprunt équivalent à 2017.

Sébastien BENOIT-GUYOD précise que ce projet doit permettre d'accueillir des skieurs supplémentaires et les équipements actuels sont adaptés.

Voici le planning d'exécution du projet :

- d'ici 3 semaines, le commissaire enquêteur aura remis son rapport ;
- le Comité de Programmation Interreg se réunit le 20 juin pour donner ou non son accord sur le financement ;
- la Région se réunit le 5 juillet pour donner ou non son accord sur le financement ;
- actuellement, en temps masqué, les entreprises sont consultées pour la réalisation des travaux ;
- le défrichement et le déboisement du site ne pourront pas avoir lieu avant le 15/08 pour respecter les exigences environnementales ;
- la réception des travaux est souhaitée en janvier 2020 au moment des Jeux Olympiques de la Jeunesse ;
- le nouveau télésiège débrayable des Jouvencelles devrait être en service début décembre 2019 et la liaison Dôle/massif des Tuffes début janvier 2020.

Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute qu'il est impératif de mobiliser les fonds INTERREG cette année sinon ils seront perdus. Actuellement, c'est la SAEM SOGESTAR qui paie le déficit (300 000 € sur 3 ans).

Delphine GALLOIS salue le travail de titan qui a été réalisé et espère que ce beau projet structurant pour le territoire verra le jour.

Alain DESPREZ abonde dans le sens de Mme GALLOIS et ajoute qu'il a été judicieux de reprendre l'étude d'impact par un cabinet plus efficace.

M. le Maire précise que le développement du tourisme « Quatre Saisons » et la diversité de l'offre sont inscrits dans le contrat de station de la CCSR. Il souligne le fait que le gestionnaire de ces activités hivernales, la SAEM SOGESTAR, s'engage financièrement.

Annie GENRE demande si les tarifs des forfaits vont changer.

Jean-Sébastien LACROIX répond qu'actuellement le forfait journée Station est à 27 € et le forfait journée Franco-suisse est à 36 €. Il n'y aura désormais qu'un forfait unique entre 30 et 33 €. Cette nouvelle tarification est basée en fonction de la nouvelle offre proposée. Il y aura un forfait spécifique pour La Serra et le Noirmont. Un gros travail de marketing devra être fait sur ce domaine unique franco-suisse.

Christophe MATHEZ est inquiet sur la hausse des tarifs car il s'agit d'une station familiale qui n'accueille pas que des vacanciers de l'arc alémanique, mais aussi des familles qui ne viennent pas forcément d'un milieu aisé. Jean-Sébastien LACROIX répond qu'il y aura toujours des forfaits famille, débutants...

Elisabeth BOUTERAON aurait tendance à s'abstenir car le projet est tellement énorme que cela l'inquiète, notamment en cas d'insuffisance de neige durant plusieurs hivers. Que va-t-il se passer si la SAEM SOGESTAR n'arrive pas à honorer ses engagements ? D'autre part, elle se pose des questions sur la fusion des communautés de communes qui doit être effective au 01/01/2020. Elle ne se sent pas capable de se positionner car il y a trop de questions en suspens. Malgré tout, ce projet l'a séduite et elle donnera un avis favorable car elle a confiance en l'équipe qui l'a monté.

Jean-Sébastien LACROIX précise que le business plan a aussi été élaboré avec des mauvais hivers.

Alain DESPREZ pense qu'il faut s'interroger sur les conséquences pour la station si ce projet n'aboutissait pas.

Annie BERTHET ajoute que c'est un beau projet pour l'évolution de la station mais elle a des craintes pour le massif du Noirmont.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit donner son avis sur le dossier d'enquête publique car le bas de la piste rouge du Balancier est situé sur le territoire de la commune des Rousses.

Sébastien BENOIT-GUYOD et Jean-Sébastien LACROIX ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 19 voix au projet du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses Haut-Jura pour la création d'un domaine alpin transfrontalier unique sur les massifs des Tuffes et de la Dôle.

#### **4 – Construction du centre d'incendie et de secours et des services techniques de Les Rousses : signature des marchés concernant les lots :**

- n°4 – Etanchéité avec l'entreprise SFCA
- n° 5 – Métallerie avec l'entreprise DUCROT
- n°10 – Doublages Cloisons Plafonds Peinture avec l'entreprise REVERCHON

M. le Maire rappelle que lors de l'appel public à la concurrence du 19 juillet 2018, les lots suivants ont été déclarés sans suite et/ou infructueux :

- n°4 : Etanchéité
- n°5 : métallerie
- n°7 : isolation extérieure – bardage métallique
- n°10 : doublages, cloisons, plafonds, peintures
- n°12 : plomberie sanitaire, chauffage, ventilation

Lors du conseil municipal du 20 décembre 2018, les lots n° 7 et 12 ont été attribués respectivement aux entreprises OBTP et CSTI. Et il a été décidé de négocier sur le prix concernant les lots n°4, 5 et 10.

**Concernant le lot n°4**, 4 entreprises ont soumissionné et ont répondu à la négociation :

Estimation HT : 132 361.54 €		
Entreprises	Prix initial	Prix suite à négociation
SFCA	151 334.36 €	142 001.95 €
DAVID GOMEZ	176 698.58 €	149 988.32 €
SMAC	183 419.73 €	183 419.73 €
OBTP	175 212.51 €	168 204.01 €

M. le Maire propose de retenir l'offre de **SFCA à 142 001.95 € HT**. L'option « isolation verre cellulaire » à 134 058.24 € HT n'est pas retenue.

**Concernant le lot n°5**, 2 entreprises ont soumissionné et ont répondu à la négociation :

Estimation HT : 29 731.06 €		
Entreprises	Prix initial	Prix suite à négociation
DUCROT	33 068.65 €	32 076.59 €
SOGEA FRANCHE COMTE	45 363.00 €	44 930.62 €

M. le Maire propose de retenir l'offre de **DUCROT à 32 076.59 € HT**.

**Concernant le lot n°10**, 3 entreprises ont soumissionné et ont répondu à la négociation :

Estimation HT : 42 532.06 €		
Entreprises	Prix initial	Prix suite à négociation
REVERCHON	52 842.41	52 842.41
BONGLET	64 646.15	64 646.15
CLAUDE DELACROIX	53 532.02	54 532.02

M. le Maire propose de retenir l'offre de **REVERCHON à 52 842.41 € HT**. L'option « cloison mobile » estimée à 650.10 € HT n'est pas retenue.

Robert BONNEFOY précise que l'ouverture du chantier débutera le 1<sup>er</sup> avril car la carrière ouvre à cette date pour le transport des matériaux.

Durée des travaux : 13 mois

Christophe MATHEZ indique que lors de la réunion 0 de chantier, il a été ferme sur l'obligation des entreprises de respecter le montant des travaux et la gestion des déchets.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les marchés de travaux suivants :

N° DE LOT	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DES MARCHES HT
lot 4 Etanchéité	SFCA	142 001.95 €
lot 5 Métallerie	DUCROT	32 076.59 €
lot 10 Doublages, cloisons, plafonds, peinture	REVERCHON	52 842.41

#### **5 – Quartier des Crêtets : promesse de vente et vente du lot n°1 à M. Cyrille LAPLACE et Mme Sophie LAPIERRE**

M. le Maire fait part du souhait de M. Cyrille LAPLACE et Mme Sophie LAPIERRE d'acquérir la parcelle n°1 du lotissement Les Crêtets pour la construction d'une maison individuelle d'habitation et propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la promesse de vente et la vente dont les actes seront rédigés par Me OUDET ELIEN, notaire à Hauts de Bienne. Le prix de vente est de 170.00 € HT le m<sup>2</sup> hors frais de notaire, soit pour 534 m<sup>2</sup> un prix de 90 780.00 € HT. Sandrine GRENIER ne participe pas au vote pour le choix du notaire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la promesse de vente et la vente de la parcelle n° 1 cadastrée section AB N° 511 à M. Cyrille LAPLACE et Mme Sophie LAPIERRE ou une société qui se substituerait à eux et dans laquelle ils seraient majoritaires.

M. le Maire évoque le lot n°2 destiné à un bâtiment collectif. Un promoteur M. BENOIT Ace Ingénierie a déposé sa candidature pour la construction de logements collectifs.  
Christophe MATHEZ rappelle que le lotissement compte 2 terrains d'environ 3800 m<sup>2</sup> sur lesquels la commune a pris l'engagement de faire réaliser 30 logements minimum.

M. le Maire ajoute que ce lot 2 est en phase d'être lancé au prix des domaines : 637 000 € HT, avec la condition suspensive que la commercialisation soit à 60 %. Le promoteur est prêt à déposer un permis de construire en juin 2019 et il souhaite commencer à commercialiser dès maintenant. Si tout va bien l'achat de ce terrain pourrait aboutir en décembre 2020.

Christophe MATHEZ ajoute que la commune s'engage à ne pas vendre le lot 1 pour le 2<sup>ème</sup> collectif tant que le lot 2 n'est pas vendu.

M. le Maire indique que suite à l'appel à projet lancé, la commune a reçu une seule réponse satisfaisante.

Christophe MATHEZ précise que cette vente sera conforme à l'estimation des domaines.

### 6 – Crèche halte-garderie : tarif d'urgence 2019

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif horaire pour l'accueil d'urgence d'enfants à la crèche de manière occasionnelle doit être calculé en fonction de la moyenne des tarifs appliqués au cours de l'année précédente.

Pour l'année 2019, le calcul effectué par Mme la Responsable de la crèche donne le résultat suivant :

- tarif horaire pour 1 enfant habitant la Commune : 2.34 €
- tarif horaire pour 1 enfant n'habitant pas la commune : 2.69 €

Annie BERTHET indique qu'il est très rare que la crèche fasse des accueils d'urgence.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs d'urgence de la crèche mentionnés ci-dessus pour l'année 2019.

### 8 - Ouverture de crédits d'investissement 2019 pour le budget principal

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits :

BUDGET PRINCIPAL				
Opération	Chapitre/article	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2019 jusqu'au vote du BP 2019
444	23/2313	Constructions (études géotechniques)	100 000 €	20 000 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'autorisation de crédits 2019 ci-dessus jusqu'au vote du budget primitif 2019.

Christophe MATHEZ précise être en attente de l'avis de la DIRE sur le projet d'aménagement de la traversée de la RN5 qui devrait être pris mi-mars et la DIRE prendra à sa charge non seulement l'enrobé mais également la structure de chaussée suite aux résultats de la dernière étude géotechnique réalisée.

### **9 – Construction du CIS et des services techniques : convention avec le SIDEK pour l'éclairage public du parking**

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : **Eclairage public parking du centre technique.**

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEK) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Ainsi, après un avis favorable du Directeur des Services Techniques de la commune, M. le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 16 193.18 € TTC
- de solliciter l'obtention d'une participation au SIDEK de 25 % du montant aidé de l'opération plafonné à 10 000.00 €, soit 2 500.00 €
- de prendre acte que la part de la commune, **estimé à 13 693.18 €** sera versée dans la caisse du receveur du SIDEK :
  - à hauteur de 80% avant le commencement des travaux ;
  - le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEK du décompte général et définitif de l'opération.
- d'autoriser le SIDEK à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le conseil municipal devra être saisi pour accord
- de s'engager en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations
- d'autoriser M. le Maire à demander au SIDEK la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autoriser M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention avec le SIDEK pour l'éclairage public du parking du centre de secours et d'incendie et des services techniques et autorise M. le Maire à la signer au nom de la commune.

### **10 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

Le conseil municipal a pris connaissance des marchés signés par M. le Maire et n'émet aucune remarque.

### **12 – Questions et informations diverses**

Facturation eau potable : Claire CRETIN a été interpellée par des loueurs de meublés disposant d'un ou plusieurs logements dans la même propriété, et qui paient désormais autant de parts fixes que de logements. Christophe MATHEZ indique que cette question n'est pas de la compétence de la commune.

Jean-Sébastien LACROIX, Président du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses, indique que l'application des unités logement a été décidée et votée par le comité syndical. Dans le règlement de service, il y a une part fixe facturée par unité de logement. L'application de cette réglementation se met seulement en place maintenant car il a fallu beaucoup de travail de recherche sur les collectifs, les loueurs de meublés, les colonies de vacances, etc... Les abonnés paient une unité logement par appartement et pour les hôtels et centres de vacances, une unité logement par tranche de 6 lits.

Elisabeth BOUTERAON est en colère sur la façon de faire car elle ne comprend pas, et c'est mal expliqué. Jean-Sébastien LACROIX indique que le courrier est fait pour cela. Elle répond qu'elle trouve ce courrier illisible.

Jean-Sébastien LACROIX rappelle que la part fixe de l'eau fait partie du prix de l'eau. Dans les régions touristiques, la part fixe est plus élevée car le Syndicat est obligé de surdimensionner ses équipements pour tenir compte de cette population touristique. Cette part fixe sert à les financer. Dans les maisons qui ont

plusieurs appartements, les propriétaires ne paient qu'une partie de l'eau. C'est pour cela que cette mesure a été prise.

Christophe MATHEZ indique qu'il accepte de payer les 2 unités logements, mais n'accepte pas de payer plus cher au-delà de 100 m<sup>3</sup> sur le second abonnement. Il demande que des compteurs soient installés. Il trouve que la mesure n'est pas égalitaire.

Jean-Sébastien LACROIX rappelle qu'il faut équilibrer la distribution de l'eau et c'est un règlement adopté depuis 2014. M. le Maire ajoute que cette mesure découle de la loi.

Alain DESPREZ indique qu'on ne peut pas se féliciter chaque année de voir les volumes distribués baisser sans qu'il y ait des investissements conséquents et le budget doit être équilibré. Le Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses est à 77% de rentabilité du réseau car il est bien géré.

Elisabeth BOUTERAON répète qu'il manque aux abonnés des éléments de réflexion d'où l'utilité de la communication.

Frédéric BOURLAND pense qu'à l'origine cela a été fait pour les copropriétaires qui ne payaient qu'un compteur et là, il trouve qu'on fait de l'intrusif chez les gens.

M. le Maire répond que la notion d'abonnement n'a pas de rapport avec la consommation comme l'électricité ou le téléphone.

Frédéric BOURLAND pense que le Syndicat et SUEZ auraient dû imposer des compteurs séparés pour chaque unité logement.

## **11 – Intercommunalité : échanges sur le projet d'évolution de l'intercommunalité**

Le conseil municipal a été destinataire du compte rendu de la réunion du 14/01 concernant l'étude sur une éventuelle recomposition de l'intercommunalité, regroupant les communautés de communes d'ARCADE, HAUT-JURA SAINT CLAUDE, JURA SUD, LA GRANDVALLIERE et LA STATION DES ROUSSES.

Depuis la réunion du 10/11/2018, les communautés de communes concernées ont délibéré pour le choix des 3 cabinets qui travaillent sur ce sujet : finance, juridique et gouvernance. Trois réunions ont eu lieu sous forme d'ateliers.

Dans les premières analyses, les cabinets s'appuient beaucoup sur le PADD du SCOT avec les 3 causes de fragilité du territoire : économique, urbaine et externe par rapport aux territoires qui nous entourent.

D'où l'idée de construire un Avant-Projet politique et d'inscrire les thématiques, objet de l'étude avec les 5 champs de compétences à l'étude : 3 obligatoires (tourisme - développement économie artisanat commerce – urbanisme aménagement) et 2 optionnelles (équipements culturels et sportifs – action sociale)

Le principe de neutralité fiscale devrait être appliqué les 2 premières années.

Claire CRETIN pense que tout ce que ce projet de fusion nous apporterait, c'est dans les syndicats qui fonctionnent déjà. M. le Maire répond que ce n'est pas dans les compétences qu'on pourrait prendre.

Départ de Sébastien BENOIT-GUYOD.

M. le Maire rappelle que la loi NOTRE a prévu la disparition des syndicats en 2026. Aujourd'hui, les syndicats ne sont pas dans la réflexion car la question est réglée.

Frédéric BOURLAND pense que les effectifs dans les mairies et les communautés de communes vont diminuer car en créant une méga communauté de communes, il y aura une mutualisation des services, c'est pour réduire les coûts. M. le Maire indique qu'il n'y aura qu'un siège. Ce volet sera expliqué.

### **COMPETENCE TOURISME**

Delphine GALLOIS demande comment la station va se positionner dans cette grande communauté de communes.

Alain DESPREZ trouve plutôt rassurant de s'appuyer sur le document d'objectif et le PADD du SCOT. C'est rassurant par rapport à notre positionnement global dans le cadre de cette nouvelle intercommunalité. Par contre, il est sceptique quant à la communauté de destination avec St-Claude.

Claire CRETIN se demande comment faire passer à St-Claude, ARCADE ou la GRANDVALLIERE ce message de tourisme.

Jean-Sébastien LACROIX répond que c'est une question de représentativité.

Frédéric BOURLAND se demande si on est obligé d'y aller et est-ce qu'on veut y aller ? Si on y va, comment faire pour ne pas subir.

Christophe MATHEZ ne sait pas dans quoi on s'embarque.

Elisabeth BOUTERAON demande si la CCSR va continuer à vivre si on n'y va pas. M. le Maire répond que cela va être très difficile.

Delphine GALLOIS pense qu'on n'aura pas le choix d'y aller, on ne va pas rester tout seul.

Bernard MAMET précise que lorsque le périmètre sera arrêté, il y aura 57 (ou 41) conseils municipaux qui vont voter et c'est St Claude qui pourra faire la différence. Il pense qu'on sera obligé d'y aller sauf si personne n'en veut.

Christophe MATHEZ demande si cela pourra être pire que ce que l'on vient de vivre.

Frédéric BOURLAND pense qu'il faut garder le contrôle.

M. le Maire s'interroge : si le Département laisse tomber le syndicat mixte de développement touristique que va-t-il se passer ?

Annie BERTHET craint que l'on ne soit plus entendu.

Jean-Sébastien LACROIX indique que plus on est nombreux, plus l'intérêt général ressort.

Compétence « Développement économique – artisanat - commerce » : M. le Maire indique que cette compétence ne changera pas beaucoup.

Compétence Urbanisme/aménagement : des questions vont se poser, comme le futur PLUI et l'instruction du droit des sols.

Se pose aussi le devenir du personnel en poste.

Frédéric BOURLAND indique qu'il n'y a aucune garantie et il se demande si l'on ne va pas continuer à empiler les structures et cela ne fera pas faire d'économie.

M. le Maire rappelle qu'une communauté de communes à 5 devrait avoir des effectifs moindres : il faut que tout soit bien clair à ce sujet.

Alain DESPREZ demande si la redéfinition de la carte d'intercommunalité est corrélée aux difficultés éprouvées à la CCSR ? M. le Maire répond que l'idée est d'arriver dans le Jura à 5 ou 6 communautés de communes.

Alain DESPREZ indique que dans le diagnostic du SCOT sont traitées les relations et les difficultés, il y a des synergies à trouver et il trouve rassurant de partir de cela.

Christophe MATHEZ indique qu'on vient de négocier intelligemment le transfert de la ZA du Bois de l'Ours, qu'en sera-t-il de cet accord passé avec la CCSR (transfert de fiscalité, déneigement, entretien) ? M. le Maire répond qu'il sera repris par la grande communauté de communes.

M. le Maire précise le principe de neutralité fiscale et on passera à la taxe professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Aujourd'hui, la communauté de communes perçoit sa fiscalité et la commune à la sienne et demain il y aura un taux unique.

Robert BONNEFOY indique qu'il y aura une compensation au début mais l'avenir est plus inquiétant.

Concernant les ordures ménagères, M. le Maire précise que le SICTOM recouvre le territoire de la communauté de communes de demain, sauf JURA SUD qui serait traité par convention.

L'assainissement n'est pas un problème de compétence, on reste avec le syndicat mixte du Haut-Jura. L'eau potable reste au Syndicat Intercommunal des Eaux du plateau des Rousses et la compétence GEMAPI au Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

### COMPETENCES OPTIONNELLES :

Equipements culturels et sportifs : Espace des Mondes Polaires, musée de la lunette, musée de St Claude, musée du jouet, de la boissellerie, du lapidaire...

Action sociale : maisons médicales, SMAHJ...

Alain DESPREZ demande ce qu'il en est de la voie douce. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une compétence touristique et qu'elle passerait en communauté de communes agrandie. Alain DESPREZ pense que cela repousse ce type d'équipement à plusieurs années. M. le Maire répond que ce n'est pas sûr, il faut avancer les projets pour que la structure qui reprend puisse les enchaîner. Se pose la question du devenir du Syndicat Mixte de Développement Touristique et de la SAEM.

Robert BONNEFOY indique que le professionnalisme de la SAEM SOGESTAR est reconnu par tous et il pense que la SAEM va continuer à gérer les Offices de Tourisme, les activités touristiques.

Jean-Sébastien LACROIX trouve très important de garder l'identité de la station des Rousses.

M. le Maire est tout à fait d'accord de conserver le nom de « Station des Rousses » qui est une marque.

Annie GENRE demande si la fusion en commune nouvelle donnerait plus de poids. M. le Maire répond que la démographie resterait la même. Jean-Sébastien LACROIX demande si on aurait plus de représentants à la communauté de communes. M. le Maire répond non, car c'est la démographie toujours qui permet de calculer le nombre de représentants.

Delphine GALLOIS demande où vont se réunir tous ces gens ? M. le Maire répond dans les salles des fêtes.

Frédéric BOURLAND souhaite que soit communiqué un rapport de synthèse pour chaque commune et communauté de communes qui entreront dans cette grande communauté de communes, les budgets, l'endettement par habitant, la capacité financière et les effectifs des personnels afin de savoir qui aura le pouvoir de gérer les compétences. M. le Maire indique que cela sera fait dans les futures réunions.

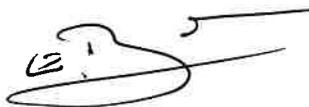
Annie GENRE trouve que les délais sont courts pour mettre en place cette future structure pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Prochaines réunions :

Débat d'orientation budgétaire : 21 mars à 18h30

Conseil municipal : 28 mars à 18h30

Séance levée à 22h00  
La Secrétaire de séance,



Elisabeth BOUTERAON



Le Maire,



Bernard MAMET